Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260105-2026_5-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 janvier à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérissé, Christophe Juin, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Jean-Claude Pannetier pouvoir à Irène Cloteau.
Absents : Cécile Perrot, Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14 Présents 11 Votants 12 dont 1 pouvoir
Date de convocation	29 décembre 2025
Date d'Affichage	29 décembre 2025
Secrétaire de Séance	Laurent Juin

Délibération n° 2026-5
Nature de l'Acte 7.5 Subventions

RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DES FETES ET SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
REMPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES
DEMANDE DE DETR 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
Considérant la nécessité d'améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux,
Considérant l'état des menuiseries extérieures de la salle des fêtes et de la salle du conseil municipal,
Considérant que le remplacement de ces menuiseries permettra une meilleure isolation thermique et une réduction des consommations énergétiques,
Considérant que ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
Décide :
* de valider l'opération, pour un montant de travaux estimé à 16 423.02 E HT,
* de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux),
* d'arrêter les modalités de financement comme suit :

Dépenses HT	**16 423.02 E**
Recettes HT	**16 423.02 E**
* DETR (taux 40.00%)	6 569.21 E
* Autofinancement (taux 60%)	9 853.81 E

* d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ladite opération.

Fait à Andouillé Neuville, le 13 janvier 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.